

CHARTRE DE QUALITE RHUMATO DPC

Charte de Qualité de l'Organisme de Développement Professionnel Continu (ODPC) RHUMATO DPC

Les actions proposées sont toutes élaborées et validées par le Conseil scientifique de l'ODPC Rhumato DPC afin d'assurer leur adéquation avec les connaissances les plus récentes en rhumatologie. Elles sont donc aussi actualisées régulièrement pour tenir compte des évolutions diagnostiques, technologiques et thérapeutiques.

1. Objectifs de la Formation

- ❖ Proposer des formations répondant aux besoins spécifiques des médecins et aux exigences de la pratique médicale rhumatologique actuelle.
- ❖ Contribuer à l'amélioration continue des compétences et des connaissances médicales des médecins.
- ❖ Proposer des formations en adéquation avec les orientations prioritaires nationales et les orientations du CNP de Rhumatologie

2. Accueil et Suivi Pédagogique

- ❖ Offrir un accueil personnalisé et un accompagnement tout au long du parcours de formation.
- ❖ Mettre en place des dispositifs de suivi pédagogique adaptés aux contraintes professionnelles des médecins.
- ❖ Assurer des évaluations régulières pour mesurer les acquis et ajuster les contenus de formation.

3. Moyens Pédagogiques et Techniques

- ❖ Utiliser des outils pédagogiques innovants et adaptés aux contenus médicaux (e-learning, ateliers pratiques en présentiel).
- ❖ Garantir l'accès à des ressources techniques de qualité (équipements médicaux, bibliothèques numériques).
- ❖ Favoriser l'utilisation des nouvelles technologies pour enrichir l'expérience d'apprentissage.

4. Qualification des Formateurs

- ❖ Sélectionner des formateurs hautement qualifiés, experts dans leur domaine médical.
- ❖ Encourager la formation continue des formateurs pour maintenir un haut niveau de compétence et d'actualité scientifique.
- ❖ Assurer une veille scientifique et technologique pour intégrer les dernières avancées médicales dans les formations.

5. Information du Public concerné

- ❖ Fournir une information claire et détaillée sur les programmes de formation, les modalités d'inscription, et les coûts.
- ❖ Communiquer les résultats obtenus par les participants (taux de satisfaction, impact sur la pratique professionnelle).
- ❖ Maintenir une relation de confiance et de transparence avec les médecins et les partenaires institutionnels.

6. Évaluation et Amélioration Continue

- ❖ Recueillir régulièrement les avis et les suggestions des participants pour améliorer les formations.
- ❖ Mettre en place des indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité des formations et leur impact sur la pratique médicale.

S'engager dans une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité et la pertinence des prestations.

7. Ethique et Déontologie

- ❖ L'ODPC Rhumato DPC est doté d'une Commission éthique et déontologique, chargée de vérifier le respect des règles concernant les déclarations d'intérêts et l'absence de conflit d'intérêts et le respect de la déontologie de la profession médicale dans le contenu des actions et programmes de DPC.
- ❖ Chaque intervenant (concepteur, expert, formateur ou modérateur) d'une action ou d'un programme de DPC doit fournir un CV et une déclaration d'intérêts actualisée

chaque année, décrivant ses liens d'intérêts, en particulier les liens avec les industriels de produits de santé.

- ❖ De même, les membres du conseil scientifique, membres de la gouvernance et membres de la structure éthique et déontologique de l'ODPC doivent fournir une déclaration d'intérêts actualisée annuellement.
- ❖ Les déclarations d'intérêts sont examinées par la Commission éthique qui détermine, en fonction de l'action ou du programme de DPC et de ses liens d'intérêts, si un intervenant est en situation de conflit d'intérêts, ce qui rend de facto impossible sa participation à cette action ou à ce programme.